

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 00536

Numéro SIREN : 722 005 360

Nom ou dénomination : CREATIS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2018 sous le numéro de dépôt 21502



20180215022017

DATE DEPOT : 19/03/2018

N° DE DEPOT : 21502

N° GESTION : 1972B00536

N° SIREN : 722005360

DENOMINATION : CREATIS AUDIT

ADRESSE : 71 AVE VICTOR HUGO 75116 PARIS

MILLESIME : 2017

.

CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 351 000 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

Grafi de fin...
Comptes de l'ans

21 MAR 2018

21502
numero de dépôt

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 22 FEVRIER 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2017 s'élevant à 115 040,60 euros de la manière suivante :

Résultat avant affectation :

- Réserve légale :	17 671,00 euros
- Autres réserves :	5 604,98 euros
- Report à nouveau :	248,49 euros
- Résultat en instance d'affectation :	115 040,60 euros
	138 565,07 euros

Résultat après affectation :

- Réserve légale :	35 100,00 euros
- Autres réserves :	13 120,00 euros
- Dividendes :	90 090,00 euros
- Report à nouveau :	255,07 euros
	138 565,07 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 7,70 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1er mars 2018.

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune); la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 277,20 euros,
- le montant non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 89 812,80 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2014 :

25 020 euros, soit 2,78 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 3 355,46 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 21 664,54 euros

Exercice clos le 31 août 2015 :

15 030,00 euros, soit 1,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60,12 euros

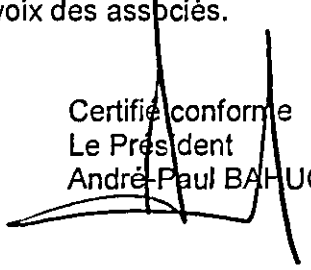
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 969,88 euros

Exercice clos le 31 août 2016 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 22 FEVRIER 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
André-Paul BAHUON



CREATIS AUDIT
Société par actions simplifiée
au capital de 351 000 euros
Siège social : 71 avenue Victor Hugo
75116 PARIS
722 005 360 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2017

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	41 500	16 623	24 877	33 177
Fonds commercial	20 323		20 323	20 323
Autres immobilisations incorporelles	514 317		514 317	514 317
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 000	4 372	3 628	5 628
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	22 876		22 876	22 876
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	607 016	20 995	586 020	596 320
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	253 289	2 000	251 289	304 335
Fournisseurs débiteurs	343		343	
Personnel	170		170	220
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	13 101		13 101	17 786
Autres créances	74 397		74 397	129 123
Divers				
Valeurs mobilières de placement	250		250	250
Disponibilités	113 740		113 740	
Charges constatées d'avance	18 201		18 201	16 312
TOTAL ACTIF CIRCULANT	473 491	2 000	471 491	468 025
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 080 507	22 995	1 057 512	1 064 346

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan

	Net au 31/08/17	Net au 31/08/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	351 000	137 205
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2	12 789
Réserve légale	17 671	13 721
Autres réserves	5 605	104 000
Report à nouveau	248	241
Résultat de l'exercice	115 041	28 958
TOTAL CAPITAUX PROPRES	489 567	296 913
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	228 495	286 793
Découverts et concours bancaires	644	54 760
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	229 139	341 553
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	657	622
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 311	156 303
Personnel	40 260	34 417
Organismes sociaux	37 817	60 548
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	60 873	79 602
Autres dettes fiscales et sociales	7 887	17 487
Dettes fiscales et sociales	146 838	192 055
Produits constatés d'avance	45 000	76 900
TOTAL DETTES	567 945	767 432
TOTAL PASSIF	1 057 512	1 064 346

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Compte de Résultat

	du 01/09/16 au 31/08/17 12 mois	du 01/09/15 au 31/08/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	1 612 954	1 457 953	155 001	10,63
Autres produits	24 497	4 083	20 415	500,05
Total	1 637 451	1 462 035	175 416	12,00
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	811 321	774 802	36 519	4,71
Total	811 321	774 802	36 519	4,71
MARGE SUR M/SES & MAT	826 130	687 233	138 897	20,21
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	14 282	24 767	-10 485	-42,34
Salaires et Traitements	436 585	414 283	22 302	5,38
Charges sociales	188 953	190 020	-1 067	-0,56
Amortissements et provisions	12 300	10 300	2 000	19,42
Autres charges	3	8	-5	-61,31
Total	652 123	639 378	12 745	1,99
RESULTAT D'EXPLOITATION	174 007	47 855	126 152	263,61
Produits financiers	2 138	79	2 059	NS
Charges financières	5 150	8 903	-3 753	-42,16
Résultat financier	-3 012	-8 824	5 812	-65,87
RESULTAT COURANT	170 996	39 032	131 964	338,09
Produits exceptionnels	128	629	-501	-79,65
Charges exceptionnelles	81		81	
Résultat exceptionnel	47	629	-582	-92,53
Impôts sur les bénéfices	56 002	10 703	45 299	423,24
RESULTAT DE L'EXERCICE	115 041	28 958	86 083	297,27

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Comptes annuels

2017

Période du 01/09/2016 au 31/08/2017

Annexe

créatis

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Annexe

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 057 511,68
Chiffre d'affaires	1 612 953,74
Résultat net comptable (Bénéfice)	115 040,60

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 1 057 512 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 115 041 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas d'indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf. : convention collective), d'un coefficient de mortalités, d'un taux de progression des salaires, d'un taux d'actualisation et de turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2016-2017 aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2R-LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La société CREATIS AUDIT a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE :

Le CICE est comptabilisé en compte 649 conformément à l'avis ANC et représente un impacte de 9 975 euros.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les sociétés CREATIS AUDIT et CCVA ont fusionné au 01/09/2016.

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL PARIS OUEST
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	41 500			41 500
- Fonds commercial	20 323			20 323
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	514 317			514 317
Immobilisations incorporelles	576 140			576 140
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 876			22 876
Immobilisations financières	22 876			22 876
ACTIF IMMOBILISE	607 016			607 016

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	20 323
Total	20 323

Immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	8 323	8 300		16 623
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	8 323	8 300		16 623
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 372	2 000		4 372
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 372	2 000		4 372
ACTIF IMMOBILISE	10 695	10 300		20 995

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 382 377 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 876		22 876
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	253 289	248 489	4 800
Autres	88 011	88 011	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 201	18 201	
Total	382 377	354 701	27 676
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	45 995
Fournisseurs - RRR à obtenir	343
Etat - produits à recevoir	16 904
Total	63 242

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 351 000,00 euros décomposé en 11 700 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	9 000	15,24
Titres émis pendant l'exercice	2 700	
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	11 700	30,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 567 945 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	644	644		
- à plus de 1 an à l'origine	228 495	59 029	169 466	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 311	146 311		
Dettes fiscales et sociales	146 838	146 838		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	657	657		
Produits constatés d'avance	45 000	45 000		
Total	567 945	398 479	169 466	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	58 170			
(**) Dont envers les associés	657			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 657 euros.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 079
INTERETS COURUS A PAYER	644
Dettes provis. pr congés à payer	24 860
Personnel - autres charges à payer	15 400
Charges sociales s/congés à payer	10 573
Charges sociales - charges à payer	6 930
Etat - autres charges à payer	7 887
Total	74 373

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 201		
Total	18 201		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	45 000		
Total	45 000		

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avais et cautions	
Engagements en matière de pensions	22 019
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur emprunt LCL	4 530
Autres engagements donnés	4 530
Total	26 549
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Caution solidaire Mr A-P Bahuon au LCL	52 500
Caution solidaire et indivisible de Créatis Groupe à Interfimo	101 900
Caution solidaire et indivisible à interfimo	290 415
Avals et cautions	444 815
Autres engagements reçus	
Total	444 815
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 22 019 euros

Montant versé de 2006 à 2017 est de 26 229 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

« CREATIS AUDIT »

**S.A.S. Société par actions simplifiée
Au capital de 351 000 Euros
Siège social : 71 avenue Victor HUGO
75116 PARIS**

R.C.S PARIS 722 005 360

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2017**

Aux associés de la société CREATIS AUDIT,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 juin 2016, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS AUDIT relatifs à l'exercice clos le 31 août 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société CREATIS AUDIT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.



En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

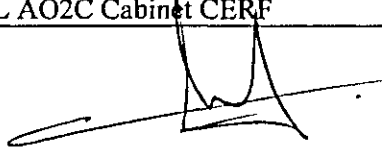
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Brétigny sur Orge le 05 février 2018,

SARL AO2C Cabinet CERF

M. Olivier CERF

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS CREATIS AUDIT**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **71 rue Victor Hugo 75116 Paris**

Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **7 2 2 0 0 5 3 6 0 0 0 0 8 5**

Néant ☐ *

Exercice N clos le,
31/08/2017

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	41 500	AC	16 623	24 876
	Frais d'établissement *	CX		CQ		
	Frais de développement *	AF		AG		
	Concessions, brevets et droits similaires	AII	20 323	AI		20 323
	Fonds commercial (1)	AJ	514 316	AK		514 316
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AP		AQ		
	Terrains	AR		AS		
	Constructions	AT	8 000	AU	4 372	3 627
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AV		AW		
	Autres immobilisations corporelles	AX		AY		
	Immobilisations en cours	CS		CT		
	Avances et acomptes	CU		CV		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	BB		BC		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	BD		BE		
	Autres participations	BF		BG		
	Créances rattachées à des participations	BII	22 876	BI		22 876
TOTAL (II)		BJ	607 015	BK	20 995	586 020
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM		
	Matières premières, approvisionnements	BN		BO		
	En cours de production de biens	BP		BQ		
	En cours de production de services	BR		BS		
	Produits intermédiaires et finis	BT		BU		
	Marchandises	BV		BW		
	CRÉANCES	BX	253 289	BV	2 000	251 289
	Avances et acomptes versés sur commandes	BZ	88 010	CA		88 010
	Clients et comptes rattachés (3)*	CB		CC		
	Autres créances (3)	CD	250	CE		250
	Capital souscrit et appelé, non versé	CF	113 740	CG		113 740
	DIVERS	CH	18 201	CI		18 201
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CJ	473 491	CK	2 000	471 491
Comptes de régularisation	Disponibilités	CW				
	Charges constatées d'avance (3)*	CM				
	TOTAL (III)	CN				
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CO	1 080 506	IA	22 995	1 057 511
	Primes de remboursement des obligations (V)	CP				
	Ecarts de conversion actif* (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)						
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP	Pour A.O.2.C.	(3) Part à plus d'un an	CR	4 800
Clause de réserve de propriété : *		Stocks		Créances :		
Immobilisations :		Olivier CERF		Commissaire aux comptes		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CREATIS AUDIT</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>351 000</u>)	DA	351 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	2	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	17 671	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	5 604	
	Report à nouveau	DH	248	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	115 040	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	489 567	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
		Avances conditionnées	DN	
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	229 139	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	656	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	146 311	
	Dettes fiscales et sociales	DY	146 837	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	45 000	
	TOTAL (IV)	EC	567 944	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 057 511	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	398 478	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	644		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SAS CREATIS AUDIT		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	1 612 953	FH	FI	1 612 953	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 612 953	FK	FL	1 612 953	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	24 495	
	Autres produits (I) (11)				FQ	2	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 637 451
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	811 320	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	14 281	
	Salaires et traitements*				FY	436 585	
	Charges sociales (10)				FZ	188 952	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	10 300
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 000
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 463 443
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	174 007	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GII		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	2 134	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	4	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP	2 138	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	5 149	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU	5 149	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(3 011)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	170 995	

Désignation de l'entreprise <u>SAS CREATIS AUDIT</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	128	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	128	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	81	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	81	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	47	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	56 002	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 639 717	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 524 676	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	115 040	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 610	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		Exercice N	
	Pénalités, amendes fiscales et pénales	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	78			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		128		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

2017

Période du 01/09/2016 au 31/08/2017

Annexe

créatis

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Annexe

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	1 057 511,68
Chiffre d'affaires	1 612 953,74
Résultat net comptable (Bénéfice)	115 040,60

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

 Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	x		
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations		x	
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial	x		
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir	(Détail)		
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance	(Détail)		

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

 Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés	x		
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus	x		
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS CREATIS AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2017, dont le total est de 1 057 512 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 115 041 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2016 au 31/08/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2017 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de retraite

La convention collective de CREATIS AUDIT ne prévoit pas d'indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous forme de provision.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont évalués sur la base de l'ancienneté du salarié (cf. : convention collective), d'un coefficient de mortalités, d'un taux de progression des salaires, d'un taux d'actualisation et de turn-over.

Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

Sur l'exercice 2016-2017 aucun versement n'a été opéré auprès de la Compagnie AG2R-LA MONDIALE dans le cadre de la gestion externalisée de cette obligation.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

La société CREATIS AUDIT a opté pour le traitement comptable suivant en matière de CICE :

Le CICE est comptabilisé en compte 649 conformément à l'avis ANC et représente un impacte de 9 975 euros.

Conformément aux recommandations législatives, le CICE est principalement destiné au financement de la compétitivité de l'entité.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Les sociétés CREATIS AUDIT et CCVA ont fusionné au 01/09/2016.

Autres éléments significatifs

Une convention d'intégration fiscale existe entre les sociétés :

- SAS CREATIS GROUPE (Société Mère)
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL PARIS OUEST
- SARL CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE OUEST
- SAS CREATIS EXPERTISE ET CONSEIL ILE DE FRANCE SUD
- SAS CREATIS AUDIT
- SARL CREATIS SERVICES

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	41 500			41 500
- Fonds commercial	20 323			20 323
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	514 317			514 317
Immobilisations incorporelles	576 140			576 140
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 000			8 000
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	8 000			8 000
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	22 876			22 876
Immobilisations financières	22 876			22 876
ACTIF IMMOBILISE	607 016			607 016

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2017
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	20 323
Total	20 323

Immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	8 323	8 300		16 623
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	8 323	8 300		16 623
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 372	2 000		4 372
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 372	2 000		4 372
ACTIF IMMOBILISE	10 695	10 300		20 995

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

 Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 382 377 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	22 876		22 876
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	253 289	248 489	4 800
Autres	88 011	88 011	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	18 201	18 201	
Total :	382 377	354 701	27 676
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	45 995
Fournisseurs - RRR à obtenir	343
Etat - produits à recevoir	16 904
Total :	63 242

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

 Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 351 000,00 euros décomposé en 11 700 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	9 000	15,24
Titres émis pendant l'exercice	2 700	
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	11 700	30,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 567 945 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	644	644		
- à plus de 1 an à l'origine	228 495	59 029	169 466	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 311	146 311		
Dettes fiscales et sociales	146 838	146 838		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	657	657		
Produits constatés d'avance	45 000	45 000		
Total	567 945	398 479	169 466	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	58 170			
(**) Dont envers les associés	657			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 657 euros.

Pour A.O.Z.C.
O.A.C. ou R.F.
Commissaire aux comptes

 Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 079
INTERETS COURUS A PAYER	644
Dettes provis. pr congés à payer	24 860
Personnel - autres charges à payer	15 400
Charges sociales s/congés à payer	10 573
Charges sociales - charges à payer	6 930
Etat - autres charges à payer	7 887
Total	74 373

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 201		
Total	18 201		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	45 000		
Total	45 000		

Pour A.D.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	22 019
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts sur emprunt LCL	4 530
Autres engagements donnés	4 530
Total	26 549
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes

Autres informations
Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions solidaires	
Cautions solidaires Mr A-P Bahuon au LCL	52 500
Cautions solidaires et indivisibles de Créatis Groupe à Interfimo	101 900
Cautions solidaires et indivisibles à Interfimo	290 415
Avals et cautions	444 815
Autres engagements reçus	
Total	444 815
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 22 019 euros

Montant versé de 2006 à 2017 est de 26 229 euros.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Pour A.O.2.C.
Olivier CERF
Commissaire aux comptes